



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Annecy, le **24 AVR. 2019**

Préfecture
Direction du cabinet
Bureau de la représentation
et de la communication de l'Etat

Affaire suivie par Sandrine STOESEL
04 50 33 61 13
sandrine.stoesel@haute-savoie.gouv.fr

Le préfet de la Haute-Savoie

à

Monsieur le président du conseil départemental

Mesdames et messieurs les maires du département
(en communication à madame et messieurs les sous-préfets)

Objet : Journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation.

P.J. : Message en commun des associations de déportés

L'hommage que la France rend chaque année aux victimes et héros de la déportation aura lieu le **dimanche 28 avril 2019**.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'importance de faire participer l'ensemble des associations ayant pour objet la mémoire de la déportation. Je vous remercie de bien vouloir, de plus, associer la population, et notamment la jeunesse, aux cérémonies que vous jugerez utiles de programmer.

Je vous prie, par ailleurs, de bien vouloir trouver, ci-joint, le message commun que ces associations ont souhaité porter à votre connaissance.

Cette journée solennelle du souvenir devra être l'opportunité d'organiser, pour les élèves des établissements scolaires, des rencontres et des réflexions avec des témoins de cette époque, permettant ainsi aux jeunes générations d'œuvrer pour le devoir de mémoire que nous devons aux victimes du nazisme.

Je vous confirme enfin que, comme il est d'usage habituellement, les bâtiments publics devront être pavés aux couleurs nationales en veillant à ce que l'état des drapeaux utilisés soit conforme au respect dû à l'emblème national et qu'une minute de silence et de recueillement soit observée, ce jour-là, sur tous les stades où se dérouleront des compétitions sportives.

Le préfet,



Pierre LAMBERT

**Message pour la journée nationale du souvenir
des victimes et héros de la déportation
dimanche 28 avril 2019**

La journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation instaurée par la loi de 1954 est l'occasion d'évoquer la mémoire de tous ceux, femmes, hommes et enfants, envoyés par milliers, pendant la seconde guerre mondiale, dans des camps de concentration ou d'extermination nazis qui ont souillé et durablement meurtri les peuples et les territoires occupés d'Europe.

Nous renouvelons notre hommage au courage dont ont fait preuve les déportés, en particulier ceux qui, face aux souffrances de l'épuisement physique auxquelles ils étaient confrontés et à la menace permanente de la torture et de la mort, n'ont pas renoncé à l'espoir et ont su rester des êtres humains. Ils ont ainsi eu, dans ces difficultés extrêmes, la volonté de poursuivre, dans l'union et la solidarité, la lutte clandestine contre l'idéologie et les objectifs de guerre de l'ennemi.

Les déportés, derniers rescapés de l'horreur indicible de la barbarie nazie, expriment leur légitime inquiétude à l'égard d'une Europe aujourd'hui divisée, traversée et habitée par la résurgence de mouvements nationalistes.

L'Europe dont la vocation est de garantir la paix et la prospérité des pays qui la composent doit être celle de la Mémoire de millions d'êtres humains sacrifiés par une idéologie perverse.

Sauvegarder cette Mémoire, où la souffrance se mêle à l'espérance, doit faire prendre conscience, avant qu'il ne soit trop tard, de l'indispensable solidarité entre les peuples épris de liberté, pour l'emporter sur toutes les formes d'obscurantisme, de fanatisme, de racisme, d'antisémitisme, de xénophobie.

Le rappel de l'action des déportés dans les camps de la mort doit aller bien au-delà d'une journée symbolique. Il s'agit, pour les générations futures, de poursuivre avec détermination ce combat contre l'égoïsme et la peur.

C'est ainsi que l'hommage aux déportés prendra tout son sens pour construire un avenir de paix, de fraternité et de respect de la dignité humaine.

Ce message a été rédigé conjointement par :
La Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes (FNDIRP)
La Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD)
et les Associations de mémoire des camps nazis
L'Union Nationale des Associations de Déportés, Internés de la Résistance et Familles
(UNADIF – FNDIR)